



Harcelement intrum justitia

Par **Haryana**, le **10/03/2010 à 16:20**

Bonjour,

En juin 2009 nous avons quitté Direct Energie pour retourner chez EDF donc nous avons reçu une facture de clôture de Direct Energie et un avoir. Ceci était juste, donc je fais un chèque renvoi le tout pour solde de tout compte. Mais voilà en juillet Direct Energie retire le chèque et me crédite en même temps de l'avoir. Donc j'attends qu'il me réclame cette avoir et se rende compte de leur erreur, mais non il commence à m'envoyer des factures qui ne correspondent à rien, donc moi de mon côté je ne fais rien non plus en me disant qu'il vont bien se rendre compte de leur erreur et voilà qu'en janvier 2010 je reçois un avis de Intrum Justitia à payer la somme de l'avoir augmenté de frais à payer à Intrum. Donc je paie les 311,11 euros de l'avoir à Direct Energie chèque accompagné d'une lettre en Recommandé avec AR, je l'envoie le 19 janvier et le chèque est retiré le 28 janvier. Donc je ne dois plus rien mais voilà que Intrum continue à m'envoyer une lettre de sommation que j'ignore m'étant renseigné sur ce genre de société avant. Puis plus rien, donc tout est pour ma part rentré dans l'ordre, je ne reçois bien évidemment aucun courrier de Direct Energie qui stipule le solde de tout compte. Et voilà qu'aujourd'hui je reçois encore un courrier d'Intrum sous forme de lettre mandat avec titre Saisine du tribunal et qui me somme de leur payer la somme avec frais et intérêt de retard sinon il font recouvrer par leur huissier de justice qui est "territorialement compétent" (sic). Bien entendu aucun courrier n'arrive en recommandé.

Il n'est pas question que je les appelle par téléphone car c'est un numéro payant. On m'a dit aussi que je pouvais signaler cela à la répression des fraudes et faire un dossier.

Donc j'aimerais savoir si je dois répondre à ce courrier ou alors ne rien faire ?

En vous remerciant d'avance.

Cordialement

Christine